

FONDATION
Abbé Pierre

DEUXIÈME CAHIER

*Communication ou révolution ?
Le Logement d'abord à l'épreuve du terrain*

L'état du mal-logement

en France 2019

RAPPORT ANNUEL #24







DEUXIÈME CAHIER

Communication ou révolution ? Le Logement d'abord à l'épreuve du terrain

Le 31 janvier 2017, à l'occasion de la présentation du rapport sur « L'État du mal-logement en France » de la Fondation Abbé Pierre, le candidat Emmanuel Macron annonçait les grandes lignes de son programme consacré au logement des personnes défavorisées, suivant une ligne directrice : le Logement d'abord. Il proposait des attributions Hlm plus transparentes et mieux ciblées vers les plus précaires, la production de 40 000 logements très sociaux par an, la création de 40 000 places d'intermédiation locative et de 10 000 en pensions de famille en 5 ans...

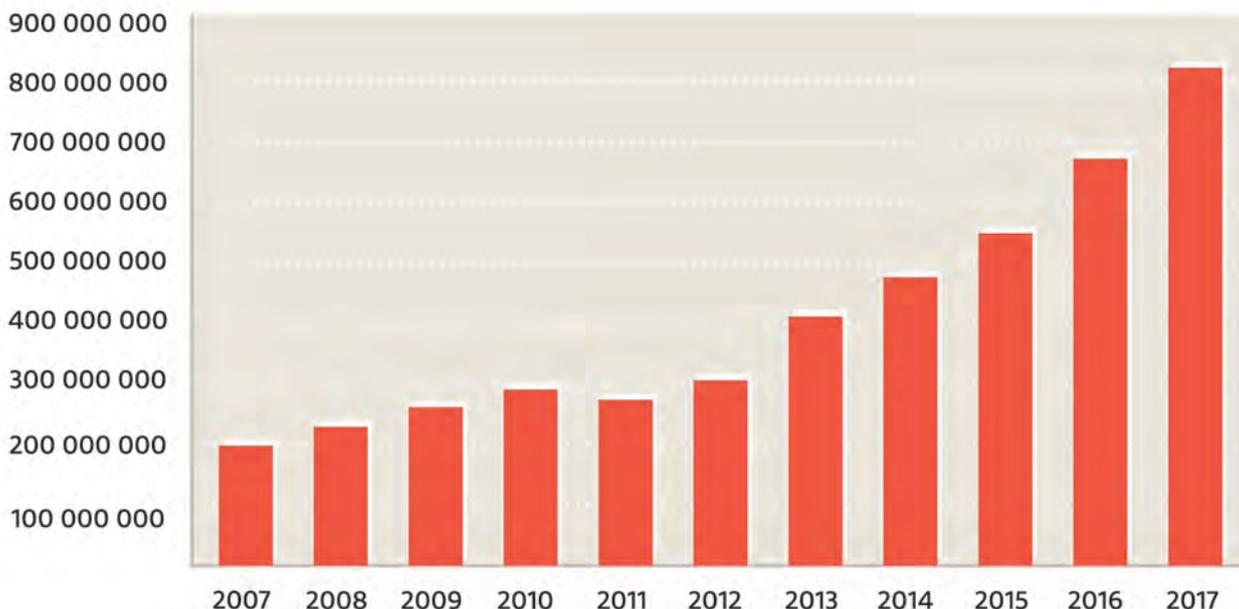
Après son élection et une concertation de quelques mois, le 11 septembre, à Toulouse, le Président dévoilait le « Plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme, 2018-2022 » : 5 priorités et 16 axes qui balaient la plupart des sujets liés au sans-abrisme et des mots d'ordre du secteur.

Ce relatif consensus de départ n'est pas surprenant. Depuis le succès du programme new-yorkais Pathways Housing First dans les années 1990, le principe de l'accès direct des grands précaires sans abri au logement stable, plutôt qu'un parcours en escalier à travers toutes les strates de l'hébergement, n'a cessé d'inspirer. En France, le secrétaire d'État au Logement Benoist Apparu avait tenté, en 2009, d'en faire la pierre angulaire d'une refondation du système de l'hébergement et du logement, dont le résultat fut limité. L'enjeu du Plan quinquennal aujourd'hui n'est donc plus tant la reconnaissance d'une philosophie que sa mise en œuvre concrète par l'État, les territoires et les professionnels, au-delà de l'expérimentation.

Dans cet objectif, le ministère de la Cohésion des territoires a lancé en novembre 2017 un « appel à manifestation d'intérêt » auprès des collectivités

LE COÛT DE L'HÉBERGEMENT D'URGENCE A QUADRUPLÉ EN DIX ANS ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE HORS CHRS (EN M€)

Source : Ministère de la Cohésion des Territoires



pour qu'elles s'engagent dans la « mise en œuvre accélérée » du Logement d'abord. 23 territoires ont été sélectionnés, couvrant 20 % de la population française. **On y retrouve la plupart des métropoles (Lille, Grenoble, Toulouse, Nantes, Bordeaux, Nice, Strasbourg, Lyon, Metz, Mulhouse...)**, à l'exception de Paris et de Marseille), et quelques départements (Seine-Saint-Denis, Sarthe, Pas-de-Calais, Mayotte).

Toute la difficulté, c'est que cette ambition s'inscrit dans un contexte social et politique plutôt défavorable. À côté du second plan de prévention des expulsions locatives, des instructions pour relancer l'intermédiation locative (IML), la résorption des bidonvilles et les attributions Hlm aux ménages prioritaires, d'autres décisions plus structurelles ont passablement brouillé la piste et braqué les partenaires : coupes dans les APL, ponction budgétaire sur les organismes Hlm, baisse de la tarification des CHRS...

L'analyse proposée dans ce chapitre portera donc sur l'articulation entre les choix politiques nationaux et leur mise en œuvre locale. S'il est encore trop tôt pour formuler un avis définitif et global sur un processus qui démarre lentement et de manière inégale, les projets des territoires et les remontées de terrain montrent la circulation de bonnes pratiques, mais attestent aussi de difficultés récurrentes et de représentations voire préjugés persistants.

DES OBJECTIFS SOUVENT TROP MODESTES

Les plans locaux s'engagent peu sur des objectifs de résultat à atteindre, qui permettraient pourtant de juger de la réussite à moyen terme. Certains territoires prennent toutefois ce risque : par exemple, la métropole de **Lyon** prévoit de réduire

par deux le nombre de personnes sans domicile en cinq ans, et **Amiens** une extinction du sans-abrisme en deux ans puis une division par deux du nombre de sans-domicile (y compris les personnes hébergées).

De plus en plus de territoires commencent aussi à mener des « Nuits de la solidarité » pour compter, à intervalles réguliers, le nombre de personnes dormant dehors, comme ce fut le cas déjà à Paris et à Metz début 2018, et comme le prévoient **Toulouse, Montpellier, Strasbourg, Nantes ou Grenoble**. Ces enquêtes ne se limitent plus aux personnes hébergées ou qui contactent le 115, et prennent ainsi mieux en compte le « non-recours » aux aides. Si elles sont complétées d'approches plus qualitatives, elles permettront de mieux orienter et calibrer l'action publique.

Elles sont aussi indispensables face aux **tentatives récurrentes de minimiser le nombre de personnes sans domicile**, lorsque l'État s'échine à le restreindre artificiellement en créant la catégorie étonnante des sans-domiciles « avérés », dans le **Rhône** ou le **Val-d'Oise**, par exemple. D'autant qu'**à l'échelle nationale, les outils de connaissance sont en jachère**. La Fédération des acteurs sociaux (FAS) ne peut plus établir son baromètre du 115 depuis le déploiement du logiciel SI-SIAO par l'Etat ; l'Insee ne prévoit plus d'étude sur les personnes sans domicile depuis celle de 2012.

Le **tableau de bord national constitué de 28 indicateurs**, suivis par l'État chaque mois, est une avancée mais souffre de certains défauts, notamment le fait qu'il n'est pas rendu public, qui empêchent cet **outil de transparence** de constituer un véritable outil d'observation, d'évaluation et d'orientation des pouvoirs publics locaux.

UNE MISE EN PLACE LABORIEUSE, UNE GOUVERNANCE INCERTAINE

La mise en œuvre « accélérée » du Logement d'abord se déploie en réalité assez lentement. Au 30 novembre 2018, 16 conventions entre les collectivités et l'État avaient été signées, autant de coordinateurs embauchés et des comités de pilotage ont été réunis au moins une fois. Mais **les actions se déploieront essentiellement à partir de 2019**. Les territoires qui ont démarré des actions concrètes sont ceux qui étaient engagés dans des démarches de Logement d'abord avant le plan.

Certains territoires sont correctement mobilisés, comme les métropoles dynamiques (Lille, Lyon, Strasbourg, Toulouse, Bordeaux ou Nantes) qui concentrent des compétences favorables à un pilotage efficace (aides à la pierre, PLH, PLUI, parfois même les compétences sociales du département...) ou des territoires qui agissent de concert, comme le Puy-de-Dôme qui s'est associé à Clermont Métropole afin d'éviter que les territoires sous influence autour de la métropole n'échappent au plan.

Dans d'autres, le portage politique est insuffisant : il est rare que le principal élu s'implique personnellement et assume des engagements forts et précis ; de nombreux plans sont perturbés par des dissensions politiques locales et des implications très inégales entre partenaires qui devraient agir de concert (le département de l'Isère ne s'associe pas à **Grenoble** ; la **Seine-Saint-Denis** s'engage seule sans la Métropole du Grand Paris). Les dissensions surviennent parfois aussi entre services (direction du logement ou de la solidarité).

La gouvernance opérationnelle prend des formes diverses mais s'articule souvent autour d'un comité de pilotage politique et d'un comité technique plus restreint et les partenaires associatifs sont diverse-

ment associés. **La participation des personnes accueillies ou sans domicile** est souvent un point faible, mais certaines expérimentations sont à saluer : des « focus groups » avec les personnes accueillies à **Strasbourg et Limoges** ; la pair-aidance associée au plan à Grenoble ; un « théâtre-forum législatif » avec des personnes accompagnées pour débiter les travaux à **Mulhouse**.

L'AMI repose sur un co-financement de l'État et du territoire. Or, **on retrouve partout des problèmes de financement**. Les financements de l'État sont très modestes (15 millions d'euros sur 2 ans pour 23 territoires, en plus d'un accès facilité aux crédits de droit commun et de 8 millions provenant de l'Anah). La ligne budgétaire spécifique à l'appui au Logement d'abord sur les territoires ne s'élève en 2019 qu'à 4 millions d'euros dans la loi de Finances. **Les collectivités sont** pour leur part **soumises à des contraintes financières drastiques**, puisque le pacte financier État-collectivités limite l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an. Ces financements insuffisants freinent les projets et favorisent la compétition plutôt que le partenariat, au risque de pousser les associations à la concurrence.

LES PREMIERS PAS DE LA RÉFORME DES ATTRIBUTIONS : UN GISEMENT ENCORE TROP PEU EXPLOITÉ

Les deux publics principaux du Logement d'abord — sans-abri et hébergés — ne font objectivement pas l'objet d'une priorité d'accès au parc social (ils pèsent 7 % des demandes et 7 % des attributions). L'objectif annuel gouvernemental d'augmenter les attributions de logement social en faveur des ménages hébergés (de 34 %) reste modeste pour l'instant (12 395 en 2017, 13 700 en 2018), mais la progression au second semestre est plutôt encourageante.

TAUX DE SUCCÈS DES DEMANDEURS HLM SELON LE TYPE DE LOGEMENT ANTÉRIEUR

Source : SNE - Demandes en cours en 2017 et demandes satisfaites en 2017



* ratio entre le nombre de logements attribués sur l'année 2017 et le nombre de demandeurs à fin décembre 2017

6

Les deux quotas d'attribution instaurés par la loi Égalité et Citoyenneté de 2017 (un quart des attributions pour les ménages prioritaires et un quart aux 25 % des ménages les plus pauvres en-dehors des quartiers politique de la Ville) sont encore trop peu respectés. Les attributions au 1^{er} quartile des demandeurs hors-QPV, au lieu d'atteindre 25 %, s'élèvent à 16,5 % (+ 2 points seulement entre 2016 et 2017). Le nombre de relogements Dalo baisse quant à lui de 9 % en 2017.

Les Conférences intercommunales du logement jouent parfois le rôle de lieu de gouvernance des plans Logement d'abord, comme à **Grenoble** ou à **Lille**, plaçant ainsi les attributions Hlm au cœur du plan. À Lille, la métropole veut poursuivre la hausse des attributions aux personnes sans domicile (453 en 2016, 666 en 2017).

Les SIAO, coordinateurs des dispositifs censés amener de la rue au logement, sont souvent identifiés par les pouvoirs publics comme les pivots du Logement d'abord, mais ils entretiennent des liens

encore tenus avec les bailleurs sociaux, les réservataires (autres que le préfet) et le logement de droit commun en général.

Mi-2018, seuls cinq EPCI s'étaient dotés d'un système de cotation de la demande de logement social, censée faciliter la transparence et la priorité aux ménages en difficulté. Et la plupart du temps, l'absence de logement ou la menace de perdre son logement sont noyés parmi tant d'autres critères et éléments de pondération, que les ménages cibles du Logement d'abord peinent à surnager parmi l'ensemble des demandeurs.

Les bailleurs sociaux sont toutefois de plus en plus volontaires pour mettre en œuvre le Logement d'abord, dont ils constituent un pilier central. Mais ils se montrent encore frileux à accueillir les personnes considérées comme les plus « éloignées du logement », et demandent parfois à des opérateurs associatifs, pourtant plus fragiles, de porter le risque économique et social (via la sous-location).



PLAI, PENSIONS DE FAMILLE, IML : LA PRODUCTION DE LOGEMENTS ABORDABLES FRAGILISÉE ?

Pour le Logement d'abord, « il faut d'abord du logement », dit-on souvent. Sur ce point, la question de la production d'une offre locative à bas niveau de loyer, dans le privé comme dans le public, a des effets moins rapides qu'une réorientation des attributions Hlm mais potentiellement structurants à long terme.

Au niveau national, la production de PLAI devrait remonter en 2018 autour de 34 500. Mais le maintien d'un tel niveau et son augmentation (l'objectif du gouvernement est de 40 000 par an) sont en partie hypothéqués par la « Réduction de loyer de solidarité » (RLS), la ponction de l'Etat sur les bailleurs sociaux. De plus, la moitié des PLAI offrent des loyers trop chers pour des personnes à très bas

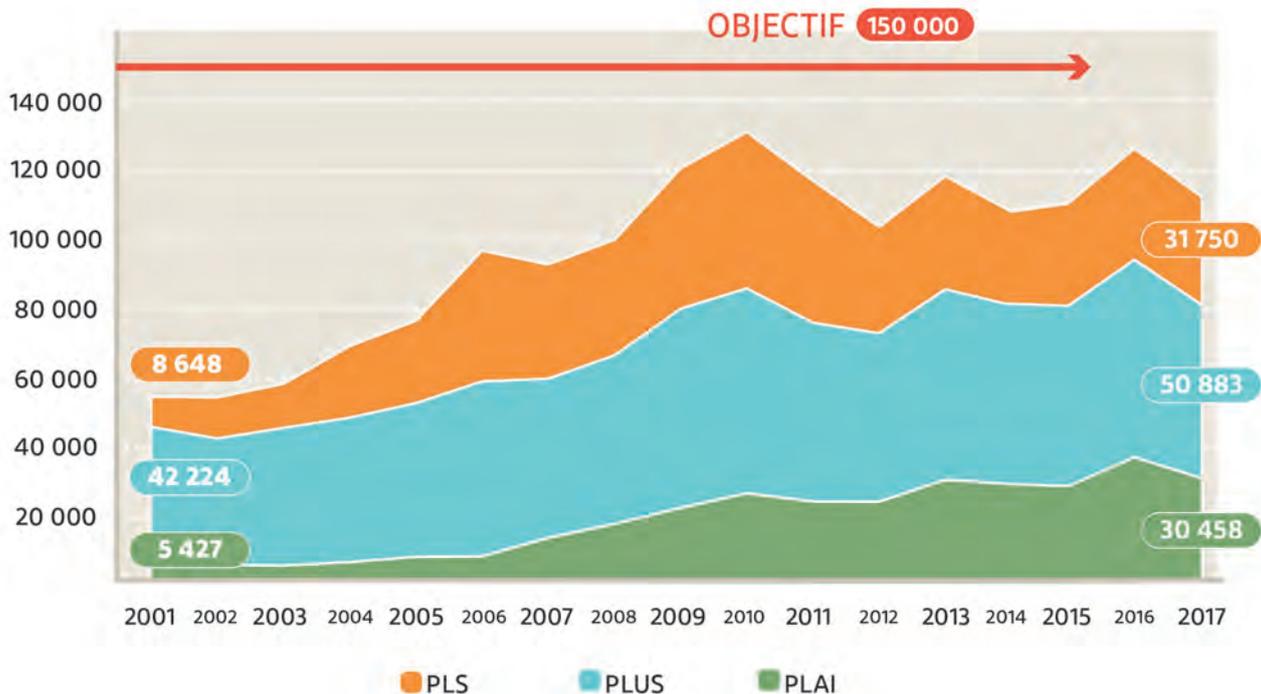
revenus, ce qui constitue l'obstacle principal pour accéder au logement. Des collectivités mettent l'accent dessus, comme **Lorient** Agglomération qui souhaite monter à 50 % la part de PLAI dans la production Hlm.

Les fonds qui abondent le « PLAI adapté », à bas niveau de quittance, augmentent et devraient atteindre 28 millions d'euros en 2019. L'enjeu principal pour l'année qui vient est donc celui de leur utilisation par les collectivités et les maîtres d'ouvrages (bailleurs sociaux compris), car la production reste faible (181 en 2016, 1 014 en 2018). La Métropole de **Nice** a obtenu à cet égard une délégation de crédits du « PLAI adapté » à titre expérimental (3,1 millions d'euros seront affectés sur 5 ans).

UNE PRODUCTION HLM FRAGILISÉE

NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX FINANCÉS (FRANCE MÉTROPOLITAINE HORS ANRU)

Source : Ministère de la Cohésion des Territoires



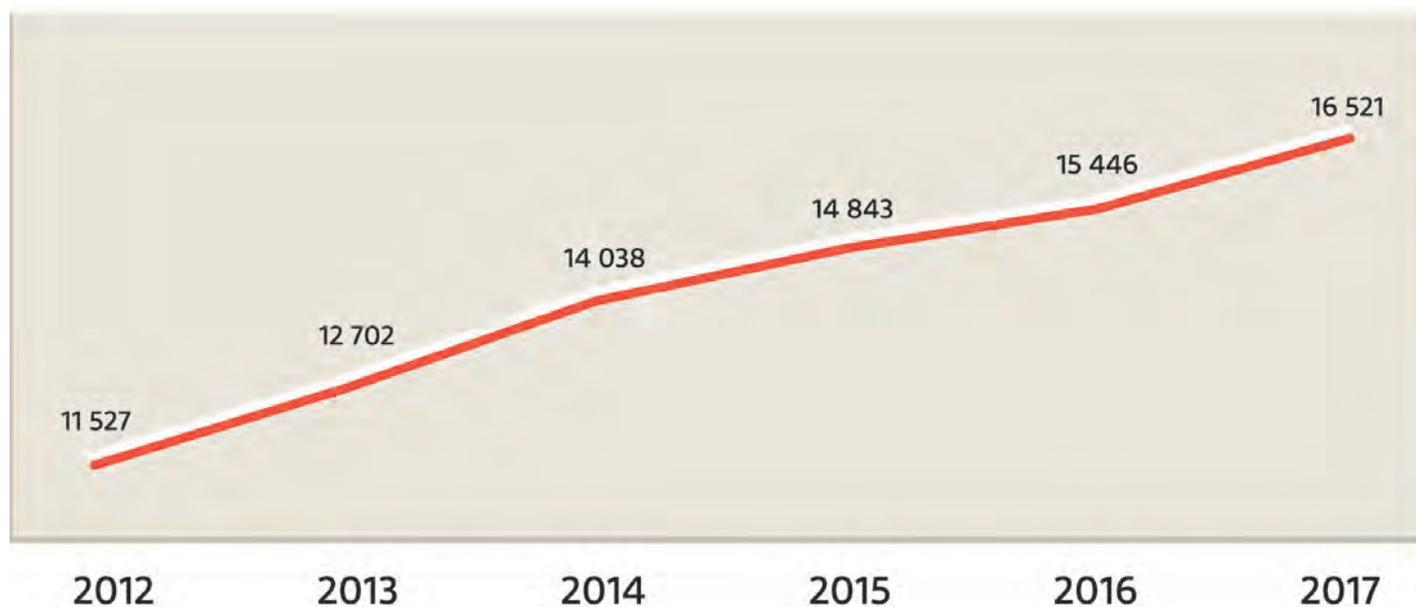
Le plan de relance des pensions de famille marque un regain d'intérêt pour ce chantier emblématique. 1 378 places en pensions de famille ont été ouvertes en 2018 (1 015 en 2017) et l'année 2019 en prévoit plus de 2 000. La plupart des dossiers de candidature à l'AMI intègrent cette question, avec des objectifs parfois ambitieux, malgré un équilibre économique de plus en plus menacé par la réduction des subventions.

La captation du parc privé quant à elle est partout présente mais insuffisante pour constituer un vrai complément au parc social, alors que l'objectif gouvernemental est fixé à 40 000 places de plus en IML sur 5 ans, dont le moitié en mandat de gestion. Le dispositif Solibail continue de monter en charge (6 095 places créées en 2018, 5 617 en 2017), mais rarement en mandat de gestion (15 %). Tandis que le nombre de nouveaux conventionnements Anah poursuit sa chute.



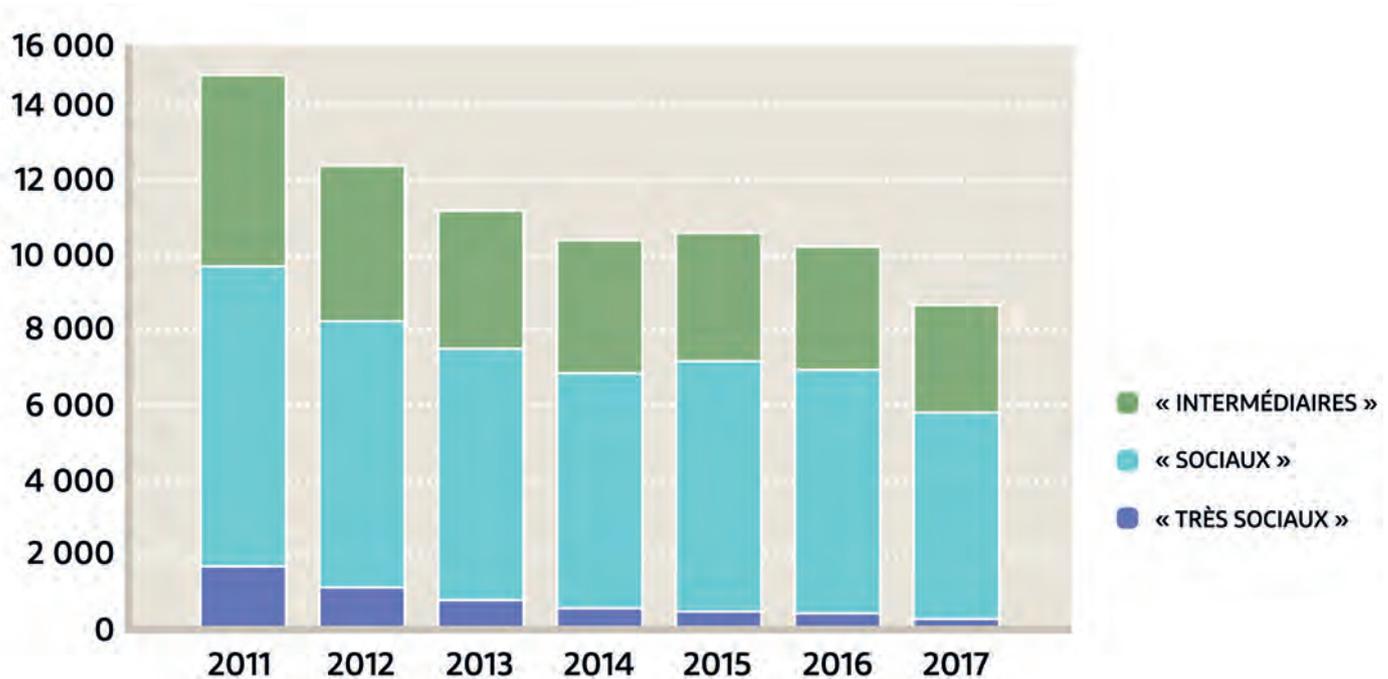
DAVANTAGE DE PLACES EN PENSIONS DE FAMILLE

Source : DGCS



LA CHUTE DES CONVENTIONNEMENTS ANAH
LOGEMENTS CONVENTIONNÉS ANAH À LOYERS MAÎTRISÉS, AVEC OU SANS TRAVAUX,
CHAQUE ANNÉE

Source : Anah



Des collectivités cherchent pourtant à agir, malgré des financements nettement insuffisants face à un parc privé devenu très cher. 500 captations sont prévues dans le Puy-de-Dôme, la moitié en mandat de gestion, et des campagnes de communication, des contacts avec les propriétaires à partir des fichiers de la taxe sur les logements vacants se mettent en place à Strasbourg, Lille, Tours...

La mobilisation de la vacance passe aussi par le repérage de bâtiments durablement ou temporairement vides. C'est ainsi que la Maison Goudouli, à **Toulouse**, est parvenue à concilier lutte contre la vacance et accueil pérenne d'une vingtaine de personnes en grande précarité. Parallèlement, des projets de transformation de centres d'hébergement en logements sont prévus dans certains dossiers, mais restent assez rares et d'ampleur limitée.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES : UNE PLATEFORME ET APRES ?

La logique du Logement d'abord implique un changement de nature et de positionnement de l'accompagnement. Plutôt que d'alimenter l'inflation des demandes de garanties à l'entrée d'un logement, il faut se mettre à disposition des personnes en favorisant l'expression de leurs aspirations et faire preuve d'une réactivité face à leurs besoins.

Or, faute de crédits suffisants, les travailleurs sociaux sont souvent trop débordés pour mener systématiquement un accompagnement de qualité, faire des visites à domicile, nouer des partenariats avec d'autres acteurs.

Localement, les plateformes dédiées en création vont d'une simple coordination ou une mutualisation des dispositifs d'accompagnement, plus opérationnelle, fléchant la prise en charge de tel ou tel ménage vers un dispositif précis et une réponse effective. La **Métropole lilloise** entend profiter de la création de cette plateforme pour former et informer les acteurs de l'accompagnement et organiser des séjours en immersion chez leurs partenaires, pour comprendre les contraintes et le fonctionnement de chacun, et dépasser les incompréhensions.

Le travail autour de l'accompagnement au logement peut s'appuyer sur le succès du programme Un chez soi d'abord, qui repose sur un accompagnement intensif, variable et pluridisciplinaire. Dans cette optique, on peut se réjouir que le déploiement de ce programme, expérimenté initialement dans quatre villes, s'étende à quatre grandes villes supplémentaires par an pendant quatre ans. Au-delà, ce programme doit servir d'inspiration, à plus grande échelle.

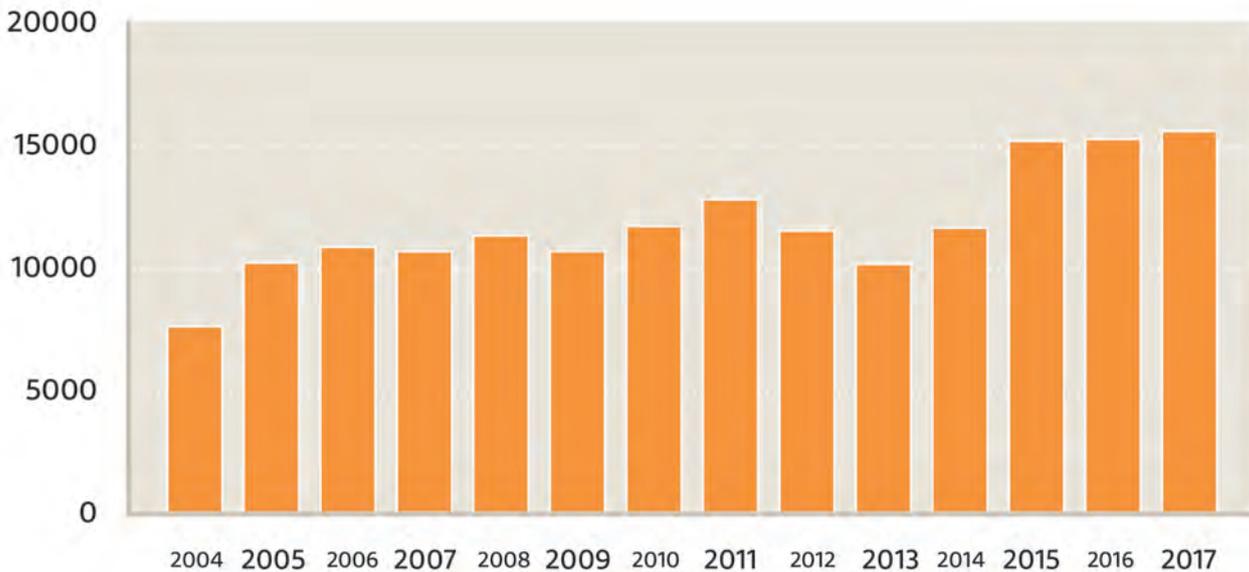
LE LOGEMENT D'ABORD CHERCHE À AGIR SUR LES CAUSES DU SANS-ABRISME (SORTANTS D'INSTITUTIONS, EXPULSIONS, BIDONVILLES, DROIT AU SEJOUR)

La sortie sèche des sortants de prison, d'ASE et d'hôpital est un enjeu reconnu par les territoires, mais elle est rarement quantifiée. De nombreuses collectivités disposent ou prévoient des référents thématiques désignés au sein du SIAO pour faire le lien entre le monde du logement et les institutions concernées, comme **Lille et Strasbourg**.

Alors que le nombre d'expulsions a atteint un chiffre record en 2017, leur prévention est bien identifiée dans presque tous les territoires, mais très peu s'engagent sur un objectif chiffré de réduction des expulsions. La métropole de Lyon prévoit toutefois d'ici cinq ans « zéro expulsion » sans solution à cause d'un logement trop cher ou de troubles psycho-sociaux ; le Puy-de-Dôme s'engage sur une baisse de 5 % par an du nombre d'octroi de la force publique. Des permanences juridiques et administratives se créent, comme à Montpellier et Nîmes ; la Métropole de Strasbourg compte expérimenter un « bail de sauvegarde », permettant à une association de devenir locataire à la place du locataire en impayé avant de refaire glisser le bail au nom de ce dernier une fois sa dette apurée.

**EXPLUSIONS LOCATIVES AVEC LE CONCOURS DE LA FORCE PUBLIQUE :
UN DOUBLEMENT EN 15 ANS**

Source : Ministère de l'Intérieur



En revanche, alors que plus de 16 000 personnes vivent en bidonvilles en France métropolitaine, la plupart des dossiers de candidature à l'AMI Logement d'abord passent ce sujet sous silence. Dans les faits, la politique d'expulsions sans relogement des bidonvilles reste un peu partout la norme. Pourtant, des collectivités font face comme Villeurbanne dont le CCAS prend en charge un programme de relogement mobilisant des logements communaux en attendant l'attribution d'un logement social avec un accompagnement à l'emploi.

Le point aveugle du Logement d'abord reste les personnes en situation irrégulière : dans la grande majorité des territoires, elles ne sont même pas évoquées. Certes, elles ne sont pas éligibles au logement social, mais rien n'interdit à une collectivité de les recenser en tant que sans-domicile ; de se soucier de leur hébergement ; de les aider à accéder à un logement dans le parc privé (IML, logements communaux) et à accéder à leurs droits, en particulier dans leurs démarches de régularisation. C'est possible, comme les montrent des projets à Rennes, Lyon, Béziers...

**L'ACCOMPAGNEMENT
AU CHANGEMENT :
UN FOISONNEMENT D'INITIATIVES
PROMETTEUSES QUI SE HEURTENT
ENCORE A DES HABITUDES
BIEN ANCRÉES**

Le Logement d'abord suscite le débat et bouscule les pratiques.

De nombreuses formations professionnelles s'engagent. S'inspirant du « Hub Housing First », plateforme associative européenne de promotion du Logement d'abord, le Collège coopératif Rhône-Alpes crée un Diplôme universitaire « Logement d'abord » pour accompagner les acteurs. Cet élan pour les formations bute toutefois sur un manque de moyens.

Les échanges de pratiques entre professionnels s'organisent (club des territoires de la DIHAL, club des territoires Logement d'abord d'Occitanie, annonce d'un club des SIAO...). À Lyon, l'équipe dédiée a mis en place quantité d'outils pour toucher de diverses manières les acteurs du Logement

d'abord (task force, réunions « sans casquettes » pour parler de ses projets et difficultés, séminaire à l'ENS sur la « capacité à habiter »...).

On assiste à une remise en question salutaire des dispositifs habituels, de la part d'associations manifestement prêtes au changement. Le travail de sensibilisation des fédérations associatives est une œuvre de longue haleine mais il permet « de diffuser auprès des opérateurs la philosophie du Logement d'abord. La FAS, la Fondation Abbé Pierre et l'UNAFO ont par exemple organisé un laboratoire d'échanges de cinq jours en octobre 2018 à Mulhouse, après un voyage d'études en Belgique, débouchant sur 20 propositions.

Une difficulté persistante à dépasser la « capacité à habiter »

« Capacité à habiter », ménages « autonomes », ménages « prêts au logement »... les critères empêchant concrètement l'accès au logement ou même parfois au logement d'insertion sont particulièrement flous et fluctuants. L'analyse de l'Ansa met en évidence un double mécanisme : « l'exclusion des ménages jugés « pas prêts au logement » en raison d'une trop faible autonomie ; et l'autocensure de la part des travailleurs sociaux trop habitués à voir certaines catégories de demandeurs rejetés. »

La « capacité à habiter » n'est pas seulement un préjugé qu'il suffirait de déconstruire : il est aussi un habillage de la pénurie de logements accessibles, consistant à intégrer en amont de la demande ce déficit et en faisant porter la responsabilité de cette carence sur les défauts supposés des mal-logés eux-mêmes. C'est ce cercle vicieux que cherche à remettre en question le Logement d'abord.

CONCLUSION

Il est difficile de tirer un bilan après à peine un an de mise en œuvre du Logement d'abord, mais quelques traits communs émergent : des objectifs modestes, sans moyens à la hauteur et portés par des équipes motivées mais rarement avec un portage politique au plus haut niveau ; des procédures d'attributions de logement sociaux plus cohérentes mais sans changement de braquet significatif pour accueillir les plus exclus ; une production de logements très sociaux en légère hausse mais reste fragilisée par la RLS et une mobilisation du parc privé en hausse mais marquée par une certaine précarité (sous-location) ; un accompagnement qui se rationalise mais reste sous-doté ; une prévention des ruptures qui peine à enrayer les expulsions ; des personnes dites « à droits incomplets » écartées ; une dynamique qui bute encore sur des représentations.

Tout le monde a encore en mémoire l'échec du plan Logement d'abord de 2009, qui avait été perçu comme une manière pour l'État de faire des économies sur les dépenses d'hébergement. Les coupes importantes dans les emplois aidés et les APL du début de quinquennat ont déjà déstabilisé de nombreuses associations et ravivé ce souvenir. S'il est devenu essentiel de développer une logique d'investissement social, et d'éviter les coûts humains et sociaux liés au mal-logement, qu'il s'agisse des dépenses d'hébergement d'urgence ou d'hospitalisation, pour réussir, **le plan Logement d'abord doit bénéficier d'un financement supplémentaire immédiat.**

Un des meilleurs signes de cet engagement de l'État consisterait, dès cette année, à revenir sur la ponction subie par le monde Hlm, pour redonner de l'air aux bailleurs sociaux et les inciter à s'engager

d'avantage dans le plan Logement d'abord et à produire des logements vraiment très sociaux, c'est-à-dire des PLAI sous plafonds APL en nombre accru. Des rigidités administratives ou légales sapent aussi les efforts des acteurs locaux et créent des failles dans la protection sociale qui rendent certaines situations quasiment insolubles, sauf à tordre les règles ou à bricoler des solutions plus que précaires. L'impossibilité d'accéder à un revenu minimal comme le RSA avant 25 ans constitue pour les jeunes en grande difficulté un obstacle majeur à l'accès au logement. Pour les personnes en situation irrégulière, une solution consisterait à faciliter leur obtention de titres de séjour et à revenir sur la règle qui impose, pour entrer dans un logement social, que tous les adultes du ménage soient en séjour régulier.

Si les besoins de financements, de mobilisation, d'assouplissement et de changement de priorité ne sont pas pris en compte, au niveau national mais aussi local, le risque est réel d'une immense déception des acteurs de terrain à l'égard de la politique du Logement d'abord.

Les graines du Logement d'abord sont plantées, il revient désormais à l'État, aux élus et aux acteurs locaux de les accompagner dans leur montée en puissance. Les personnes sans domicile n'ont pas de temps à perdre, la France ne peut pas expérimentement ad vitam aeternam à petite échelle des solutions qui partout dans le monde font leurs preuves.



Auriez-vous
un petit local
à me louer
pour

La Nuit ?

merci

EANWORK
MAKE IT HAPPEN

EANWORK
MAKE IT HAPPEN





Être humain !



DÉLÉGATION GÉNÉRALE

3, rue de Romainville. 75019 PARIS

Téléphone 01 55 56 37 00

Télécopie 01 55 56 37 01

fondation-abbe-pierre.fr